



Si votre situation matrimoniale a évolué depuis l'année n-2 (mariage, séparation, décès...), cochez la case

Si vous étiez imposé à l'étranger sur l'année n-2, cochez la case

## Format des CESU

- Chèques Domicile CESU (format papier), en indiquant la coupure souhaitée (cochez une ou plusieurs cases) :
- 50 €     20 €     10 €     5 €
- e-CESU Chèques Domicile (format électronique uniquement pour le paiement en ligne d'un intervenant dans le cadre de l'emploi direct d'un salarié sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr), rubrique « votre espace »)

Je certifie exacts les renseignements indiqués et déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution du CESU - Garde d'enfants de moins de 6 ans.

Date et signature du demandeur :

Date et signature du deuxième parent :

## Pièces justificatives à fournir en copie

Cochez les pièces que vous devez joindre à votre demande

- Copie du ou des avis d'imposition afférents à l'année n-2 (par exemple : pour une demande de CESU 2020, il convient de joindre l'avis d'imposition 2019, sur les revenus 2018). Le cas échéant, il est nécessaire de joindre la copie de l'avis d'imposition du concubin ou conjoint pacsé).

Si votre foyer fiscal inclut un enfant majeur ou une personne invalide, leurs parts fiscales et leurs revenus (pensions, salaires...) peuvent être retirés des vôtres pour que l'aide CESU soit calculée en votre faveur.

- Copie de votre dernier bulletin de salaire.
- Copie du contrat de travail pour les personnes en CDD.
- Copie de votre livret de famille (pages des parents et de l'enfant concernés).
- Attestation de l'employeur de reprise d'activité après congé maternité (enfants de moins de 1 an) ou après congé d'adoption (téléchargeable sur l'Intranet RH de l'Inrae ou sur [www.chequedomicile.fr/client/inrae](http://www.chequedomicile.fr/client/inrae))

Si la mère de l'enfant ne travaille pas, les délais réglementaires du congé maternité s'appliquent, soit, à partir de la date de naissance de l'enfant : + 10 semaines pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfants, 18 semaines pour le 3<sup>ème</sup> et 22 semaines en cas de naissance multiple. En cas d'adoption, ces délais courent à compter de la date d'adoption.

- Attestation de garde à titre onéreux.
- En cas de séparation ou divorce des parents**, double signature du formulaire de demande de CESU ou attestation de versement de prestations familiales (CAF).
- En cas de résidence alternée**, double signature du formulaire de demande de CESU ou attestation de versement de prestations familiales (CAF) ou copie de la convention homologuée ou du jugement du tribunal attestant de la garde alternée.
- En cas de décès du conjoint(e) de l'INRAE**, titre de pension de réversion.

Le modèle d'attestation figure en annexe de la note de service n° 2015-03 du 09 janvier 2015 relative à la mise en œuvre du Chèque Emploi Service Universel (CESU) gardes d'enfants de moins de trois ans et gardes d'enfants de moins de six ans.

**L'INRAE prend en charge les frais d'envoi en recommandé de vos CESU à votre domicile.**

**Vous devez envoyer votre dossier de demande complet à :**

**CHEQUE DOMICILE  
CS 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX**

Pour le suivi de votre dossier, contactez Chèque Domicile par mail [cesu.inrae@chequedomicile.fr](mailto:cesu.inrae@chequedomicile.fr) ou au **03 26 58 72 50** (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 – 13h30 à 17h30).

Pour contacter le Service Bénéficiaires, appelez le **0 825 000 103**. Vous trouverez également toutes les informations utiles sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr), ainsi que sur le site Intranet RH de l'Inrae, rubriques Info pratiques - Action sociale.

**Vos CESU vous seront délivrés par CHEQUE DOMICILE.**

## Qu'est-ce que le CESU ?

Le CESU est un titre de paiement qui vous permet de régler tout ou partie des frais de garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans. Il bénéficie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux personnels non titulaires de droit public ou de droit privé, ainsi qu'aux conjoints survivants des bénéficiaires susmentionnés, lorsqu'ils sont titulaires d'une pension de réversion. Le droit n'est pas ouvert aux agents retraités de l'Etat. La situation administrative est appréciée à la date de la demande.

### Comment utiliser le CESU ?

Vous pouvez utiliser le CESU quel que soit le mode de garde choisi pour rémunérer un organisme agréé de garde d'enfant (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants...) ou un salarié en emploi direct à domicile (baby-sitting, garde occasionnelle...).

En cas d'emploi direct à domicile, vous devez :

- vous affilier auprès du Centre National du CESU - 3, avenue Emile Loubet - 42 961 Saint Etienne Cedex ;
- affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU - 93 738 Bobigny Cedex 9, puis effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux transmis par le Centre National du CESU lors de votre affiliation ;
- remettre le ou les chèques à votre intervenant, afin qu'il les envoie au Centre de Remboursement du CESU ou les dépose à sa banque, accompagnés des bordereaux de remise de chèque fournis par le Centre de Remboursement du CESU. Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement par virement bancaire sur le site [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr) en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier ou dès lors que vous avez opté pour le CESU dématérialisé (e-CESU).

En cas de difficulté rencontrée concernant l'acceptation des titres CESU par votre organisme prestataire, ou pour toute question relative à votre prestataire de service de garde d'enfant, contactez le Service réseau de Chèque domicile : [reseau@chequedomicile.fr](mailto:reseau@chequedomicile.fr)

Chèque Domicile propose également aujourd'hui l'émission et l'utilisation dématérialisées des CESU. Pour en savoir plus sur le CESU dématérialisé, consultez le site [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr).

### Quelle est la durée de validité du CESU ?

- Les titres CESU sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission.
- Si vous n'avez pu utiliser vos CESU au cours de leur année d'attribution et répondez toujours aux conditions, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'à la fin du mois de février suivant leur date d'expiration.

## Quels sont les avantages financiers du CESU ?

- L'aide versée sous forme de CESU Garde d'enfant est exonérée des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, dans la limite d'un plafond de 1 830 € par an et par bénéficiaire, toutes catégories de CESU confondues. Les dépenses de garde d'enfant restées à votre charge en complément ou après épuisement de vos CESU ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu de 50% du montant de ces dépenses.
- Une attestation fiscale annuelle mentionnant le montant de l'aide perçue par l'INRAE vous est adressée directement par Chèque Domicile.
- Les aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfant (PAJE, AGED, AFEAMA...) sont maintenues.

### Cas n°1 : Familles vivant maritalement (mariage, pacte civil de solidarité) ou en concubinage

Barème d'attribution du CESU					
Parts fiscales	Revenu fiscal de référence				
	Jusqu'à	De	À	De	À
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800	46 098
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350	46 648
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900	47 198
2	30 001	30 002	39 449	39 450	47 748
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000	48 298
2,50	31 100	31 101	40 549	40 550	48 848
2,75	30 650	31 651	41 099	41 100	49 398
3	32 200	32 201	41 648	41 648	49 948
3,25	32 750	32 751	42 198	42 198	50 498
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750	51 048
3,75	33 850	33 851	43 299	43 299	51 598
4 ou plus	34 400	34 401	43 848	43 849	52 148
<i>Par 0.25 part supplémentaire</i>	+ 550	+ 550	+ 550	+ 550	+ 550
<b>Montant annuel de l'aide (en €)</b>	<b>700 €</b>	<b>400 €</b>		<b>200 €</b>	

### Cas 2 : Familles monoparentales (parents isolés)

Barème d'attribution du CESU				
Parts fiscales	Revenu fiscal de référence			
	Jusqu'à	De	À	A partir de
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900
2	30 001	30 002	39 449	39 450
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000
2,50	31 100	31 101	40 549	40 550
2,75	30 650	31 651	41 099	41 100
3	32 200	32 201	41 648	41 648
3,25	32 750	32 751	42 198	42 198
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750
3,75	33 850	33 851	43 299	43 299
4 ou plus	34 400	34 401	43 848	43 849
<i>Par 0.25 part supplémentaire</i>	550	550	550	550
<b>Montant annuel de l'aide (en €)</b>	<b>840 €</b>	<b>480 €</b>		<b>265 €</b>